

**RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(2023 – 2030)**

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Présenté au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs



AVANT-PROPOS :

Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, les organisations municipales doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec un rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur.

La MRC de Pierre-De Saurel a adopté, par règlement en date du 5 juillet 2023, son PGMR 2023-2030 en respect des exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, lequel est entré en vigueur le même jour.

Ce présent rapport présente les actions accomplies durant l'année 2025 et un tableau complet expose l'état d'avancement des actions de l'année contenues dans le PGMR.

Le rapport conserve les numéros de chacune des quarante mesures inscrites dans le PGMR. Ces mesures visent :

- L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- La saine gestion des matières résiduelles, imbriquée dans la hiérarchie des 3RV;
- L'amélioration des connaissances en lien avec la matière générée sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Ces mesures mettent de l'avant une vision zéro déchet et visent également à répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.



N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1	Promouvoir le principe des 3RV-E dans tous les outils de la GMR à tous les citoyens.	Assurer une saine gestion des matières résiduelles en privilégiant, par ordre de priorité, la réduction, le réemploi, le recyclage, les formes autres de valorisation puis l'élimination du résidu ultime.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	La MRC fait la promotion de la hiérarchie des 3RV-E dans toutes ses communications et publications en lien avec la GMR.
2	Réduire le nombre de collectes des contenants à déchets.	Réduire l'élimination des matières résiduelles par des campagnes d'information et de sensibilisation. Un bac à résidus ultimes par unité d'occupation. Les bacs excédentaires de résidus ultimes ont été tarifés à 160 \$/bac en 2025. La MRC prévoit passer à une collecte aux 3 semaines pour les bacs à déchets dans le prochain appel d'offres, soit à la fin du présent contrat.	MRC	2025 à 2029	50 % de planification	La fin du contrat de collecte était prévue pour septembre 2026, mais la MRC a opté pour le prolongement d'une année, ceci pour mieux préparer le prochain appel d'offres où la collecte des déchets passera aux trois semaines.



N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3	Promouvoir et encourager les initiatives zéro déchet.	La démarche zéro déchet, c'est un ensemble de pratiques que la MRC compte mettre en place pour réduire les déchets (emballages, plastique, produits à usage unique...), lutter contre le gaspillage alimentaire en achetant les bonnes quantités, composter et utiliser des produits réutilisables.	MRC	2023-2029	En réalisation : 65 %	L'objectif final du zéro déchet est de réduire la quantité de déchets produite, afin de diminuer l'impact sur l'environnement et de préserver nos ressources naturelles. Des campagnes de sensibilisation sont faites régulièrement pour la promotion des 3RV.
4	Accompagner les municipalités dans l'optimisation de leurs pratiques en GMR.	Aider les municipalités à gérer de façon responsable les matières résiduelles produites sur leur territoire, en privilégiant l'application des 3RV : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.	MRC	2023-2029	En réalisation : 80 %	La MRC a entrepris des démarches auprès des municipalités locales afin qu'elles soient concrètement engagées dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une saine gestion de leurs matières résiduelles.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
5	Sensibiliser les nouveaux arrivants sur la GMR.	Informers les citoyens qui emménagent sur le territoire de la MRC des services offerts en gestion des matières résiduelles	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	L'Orienthèque, un service d'aide à l'emploi, offre déjà certaines informations sur le tri des déchets dans une trousse du nouvel arrivant. La MRC accompagne aussi les organismes qui œuvrent à l'accueil et à l'insertion des nouveaux arrivants sur le territoire.
6	Recruter un stagiaire pour les périodes estivales.	Mettre l'accent sur la sensibilisation de proximité en embauchant un agent de sensibilisation durant la période estivale.	MRC	2023-2029	100 %	Deux stagiaires ont été recrutés pendant la période estivale (26 mai au 22 août). L'objectif principal était la vérification de la qualité du tri dans les bacs et accompagner les citoyens vers de meilleures pratiques environnementales.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7	Collecter les matières résiduelles dans les lieux publics.	Les municipalités locales ont prévu des contenants et des systèmes de collectes des matières résiduelles générées dans les lieux publics.	Municipalités	2023-2029	Réalisée : 80 %	Il faudra intensifier la sensibilisation des citoyens à la bonne utilisation des différents équipements installés dans les lieux publics.
8	Soutenir les activités de GMR dans les écoles primaires et secondaires.	Dans le cadre de l'information, la sensibilisation et l'éducation, des activités sont prévues en partenariat avec le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	La MRC de Pierre-De-Saurel, en collaboration avec le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy, a organisé un quiz inter-école dans le but de démystifier le tri des matières résiduelles et les différentes collectes.
9	Organiser des jeux-concours entre les municipalités sur la GMR.	Dans le cadre de l'information, la sensibilisation et l'éducation, des activités sont prévues en partenariat avec les municipalités locales.	MRC	2024-2029	Réalisée à 100 %	Un jeu-concours a été organisé à l'intention des citoyens des 12 municipalités de la MRC. Des prix ont été offerts aux gagnants.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
10	Promouvoir l'économie circulaire et l'expertise de la Montérégie ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux.	Encourager l'approfondissement du maillage et l'échange de matières résiduelles entre les différentes entreprises.	MRC	2024-2029	Réalisée à 100 %	Le CTTÉI, le DÉPS et la Chambre de commerce sont les partenaires de la MRC dans les projets d'économie circulaire. Des ateliers de maillage ont été réalisés, ce qui a créé des synergies.
11	Promouvoir la symbiose industrielle et favoriser les maillages entre les entreprises et l'échange de matières résiduelles.	Le concept de symbiose industrielle permet de faire bénéficier à une entreprise des matières qui sont sous-valorisées dans une autre. Cette pratique permet de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées et parfois même produites. Cette mesure contribuera à l'atteinte de l'objectif national en réduisant, pour chaque municipalité, la quantité de matières résiduelles éliminées.	MRC, CTTÉI, Ville de Sorel-Tracy, DÉPS, CCIST	2023-2029	Réalisée à 100 %	La symbiose industrielle a vu le jour le 12 septembre 2023, grâce à un accord conclu entre les grands acteurs institutionnels et du développement économique de la région de Sorel-Tracy. L'objectif de cette symbiose est d'amener la région vers l'économie circulaire et rendre les entreprises compétitives.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
12	Accompagner les multilogements dans la GMR.	Le tri et le recyclage sont relativement déficients dans les multilogements. Les propriétaires des multilogements seront responsabilisés et accompagnés pour doter leurs immeubles de contenants à recyclage et de bacs roulants pour la collecte des matières organiques.	MRC	2023-2029	Réalisée à 50 %	La collecte des matières organiques n'est pas effective dans l'ensemble des multilogements; une campagne de sensibilisation sera menée auprès des propriétaires et gestionnaires des multilogements à doter les blocs appartements de contenants adéquats. Le règlement sur la gestion des matières résiduelles de la MRC a été modifié dans ce sens.
13	Détourner les encombrants valorisables de l'élimination.	Les usagers sont incités, par voie réglementaire, à mettre dans les encombrants uniquement ce qui n'offre plus aucun potentiel de valorisation.	MRC	2023-2029	Partiellement réalisée : 80 %.	La MRC, en collaboration avec l'OBNL Recyclo-Centre, offre un service de réception et de valorisation des encombrants pouvant être réutilisés; aussi, l'écocentre régional dispose sur son site d'un atelier de valorisation du bois.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
14	Promouvoir et déployer l'écoresponsabilité des événements sur le territoire de la MRC.	La MRC a élaboré un guide pour l'organisation des événements écoresponsables; l'objectif de ce guide est d'amener les organisateurs d'événements à réduire les impacts négatifs de l'événement, entre autres, sur l'environnement.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %.	Le guide est disponible sur le site de la MRC et a été transmis à tous les organisateurs de festivals de la région. En 2025, la MRC a apporté des appuis financiers et matériels (prêts de bacs) à des organisateurs de festivals et autres événements.
15	Promouvoir le bannissement des plastiques et objets à usage unique.	Promouvoir l'utilisation de contenants réutilisables auprès des restaurateurs; sensibiliser à la reconnaissance des emballages écoresponsables lors du magasinage; restreindre l'utilisation de produits à usages uniques.	MRC et municipalités	2023-2029	Partiellement réalisée : 70 %.	Les commerces et restaurants de la région ne distribuent plus de sacs plastiques. Des campagnes de sensibilisation sont prévues pour la non-utilisation des objets à usage unique.



N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
16	Collecter les sacs de plastique agricole.	Récupérer, recycler et valoriser les plastiques agricoles.	MRC, municipalités et producteurs agricoles	2023-2029	Partiellement réalisée : 80 %	En collaboration avec AgriRécup, un point de dépôt fonctionnel a été installé dans la municipalité de Massueville où les agriculteurs peuvent apporter leurs sacs de plastique.
17	Collecter les tubulures acéricoles.	Récupérer, recycler et valoriser les tubulures acéricoles.	MRC, municipalités et producteurs agricoles	2023-2029	Partiellement réalisée : 60 %	Cette année, des collectes ont été effectuées directement par des recycleurs auprès des producteurs acéricoles.
18	Collecter les plastiques de bateaux.	Collecte les plastiques souples de bateaux sur tout le territoire.	MRC et des MRC de la Montérégie	2023-2029	Réalisée à 50 %	Le programme a pris fin par manque de subvention; cependant les marinas concluent des accords avec des entreprises de collecte pour les levées des plastiques de bateaux.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
19	Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la modernisation de la collecte sélective.	En collaboration avec ÉEQ, faire connaître les objectifs de la modernisation de la collecte sélective sur le territoire.	MRC et ÉEQ	2023-2029	Partiellement réalisée : 100 %.	Les annonces et publications ont été faites pour informer et sensibiliser les citoyens sur l'entrée en vigueur de la nouvelle collecte sélective en date du 1 ^{er} janvier 2025.
20	Assurer la mise en place de la modernisation de la collecte sélective.	En collaboration avec ÉEQ, améliorer qualitativement la collecte sélective/Responsabilité élargie des producteurs (REP).	MRC et ÉEQ	2023-2029	Réalisée à 100 %.	L'entente de partenariat entre la MRC et ÉEQ a été signée en février 2024; la collecte et le transport des matières recyclables ont démarré le 1 ^{er} janvier 2025.
21	Promouvoir les services des ressourceries et encourager les activités de réemploi sur le territoire.	Créer un répertoire d'entreprises sur le territoire œuvrant dans le domaine des 3RV, incluant les commerces qui acceptent les contenants réutilisables.	MRC	2024-2029	Réalisée : 80 %.	Les ressourceries agissant comme des piliers de l'économie circulaire en donnant une seconde vie aux objets et en créant du lien social, la MRC fait de la promotion de l'achat de seconde main comme un geste fier, écologique et solidaire. La MRC renforce ses partenariats avec les acteurs et intègre les ressourceries dans son plan de gestion des matières résiduelles.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
22	Optimiser l'écocentre régional et promouvoir ses services.	Contribuer à l'objectif national de recycler ou valoriser 70 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte; améliorer des filières de valorisation des matières recueillies à l'écocentre et favoriser la hiérarchie du 3RV.	MRC	2023-2029	Partiellement réalisée : 50 %.	La firme Stratzer qui a été mandatée par la MRC, a réalisé une analyse du modèle de gestion des matières de l'écocentre et a évalué les possibilités d'amélioration et d'aménagement.
23	Promouvoir la récupération des RDD y compris les produits sous REP.	Maximiser la récupération des RDD, des produits électroniques et des halocarbures et éviter qu'ils se retrouvent dans les contenants des autres matières recyclables ou destinées à l'élimination.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %.	En plus de l'écocentre qui collecte les RDD, deux autres points de dépôt sont implantés dans deux garages municipaux.
24	Sensibiliser la population sur la bonne utilisation du bac brun afin de produire un compost de qualité.	Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens à mieux collecter les matières organiques.	MRC	2023-2029	Partiellement réalisée : 100 %.	Des campagnes d'information et de sensibilisation sont faites régulièrement à la radio et sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les citoyens à participer adéquatement à la collecte des matières organiques. La superviseure terrain à la gestion des matières résiduelles effectue des sorties de terrain, inspecte les bacs et donne des billets de courtoisie à ceux qui ne font pas le bon tri.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
25	Promouvoir l'utilisation du compost auprès des municipalités et des citoyens.	Distribuer annuellement le compost aux citoyens; inciter les usagers à pratiquer le compostage domestique par la sensibilisation et la formation.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	Une annonce est faite dans les médias et sur les réseaux sociaux pour informer les citoyens de la disponibilité du compost.
26	Favoriser la gestion in situ des matières organiques générées par les citoyens (compostage domestique, herbicyclage et feuillicyclage).	Améliorer les services de gestion des résidus verts, réduire les quantités à éliminer en évitant leur disposition par enfouissement.	MRC	2024-2029	Partiellement réalisée : 50 %.	Des campagnes de sensibilisation sont faites via les réseaux sociaux sur les avantages de l'herbicyclage et le feuillicyclage.
27	Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire.	Détourner de l'élimination les produits alimentaires non consommés et les redonner à des organismes d'aide aux populations; promouvoir la réduction à la source des quantités de matières organiques éliminées.	MRC	2024-2029	Partiellement réalisée : 60 %.	La MRC apporte un appui aux organismes locaux (banques alimentaires, organismes environnementaux) pour la récupération de produits alimentaires auprès des épiceries et des restaurateurs.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
28	Mettre en place un programme de vidange systématique des fosses septiques résidentielles.	Gérer les fosses septiques en conformité avec le règlement Q-2, r.22 sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées.	Municipalités (en collaboration avec la MRC)	2024-2029	Réalisée à 100 %	Le programme régional de vidange des fosses septiques a réellement débuté en 2025.
29	Transmettre annuellement à la MRC les données sur la gestion des boues municipales.	Mettre en place un système permanent de transmission de données par les municipalités; procéder au suivi annuel des vidanges des étangs de la MRC.	Municipalités	2023-2029	Partiellement réalisée : 50 %.	Une harmonisation est nécessaire au niveau du territoire afin de remédier aux manques de données et permettre un suivi des quantités et des débouchés des boues produites.
30	Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation destiné aux ICI.	Améliorer la performance en récupération des matières résiduelles des ICI.	MRC	2024-2029	Partiellement réalisée : 60 %.	<p>Le programme d'information aidera à détourner les matières recyclables et organiques de l'enfouissement, augmentant ainsi la performance territoriale en GMR.</p> <p>Il favorise la hiérarchie des 3RV-E (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination) pour préserver les ressources.</p> <p>Une meilleure gestion diminue les émissions de gaz à effet de serre liées à l'enfouissement.</p>

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
31	Étudier les options de mise en place d'une certification régionale pour les ICI ayant une saine gestion des matières résiduelles ou promouvoir les certifications existantes.	Améliorer la performance en récupération des matières résiduelles des ICI en leur offrant un accompagnement pour l'amélioration de la gestion de leurs déchets.	MRC	2025-2029	30 % de planification	Reconnaître les efforts des ICI en gestion des matières résiduelles par la mise en place d'une certification régionale.
32	Développer et diffuser les outils d'aide à la gestion responsable des résidus de CRD.	Améliorer la performance en récupération des résidus de CRD.	MRC et municipalités	2024-2029	Partiellement réalisée : 60 %.	Responsabilisation des générateurs de résidus de CRD; augmenter les quantités de résidus de CRD acheminées vers les centres de tri.
33	Récupérer les résidus de CRD à l'intérieur de 100 % des contrats municipaux de construction.	Améliorer la performance de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats sur les chantiers municipaux.	MRC et municipalités	2023-2029	Partiellement réalisée : 80 %.	Il a été demandé aux municipalités locales d'inclure une clause sur la valorisation des résidus de CRD aux contrats municipaux de construction.
34	Élaborer un guide GMR pour les ICI de la région.	Établir un cadre réglementaire obligeant les ICI à adopter une gestion responsable des matières résiduelles.	MRC et municipalités	2024-2029	Partiellement réalisée : 40 %.	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les ICI est essentiel pour transformer la gestion des déchets en levier de performance économique, environnementale et sociale.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
35	Participer activement à toutes les activités en lien avec la GMR.	Effectuer des activités de sensibilisation en tenant des kiosques dans les espaces publics lors de certains événements. Exemple : le salon des aînés, familles en fête.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	La MRC a participé à différentes activités en lien avec la GMR.
36	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR.	Publier chaque année le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites Web de la MRC et des municipalités, ce qui permettra aux élus et citoyens de suivre la mise en œuvre du PGMR.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	Le rapport annuel 2024 de suivi de la mise en œuvre du PGMR a été déposé au Conseil de la MRC et a été publié.
37	Maintenir la fonctionnalité du comité GMR de la MRC.	Le comité de suivi du PGMR contribue à assurer un suivi de la mise en œuvre du PGMR.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	En 2025, le comité GMR a été fonctionnel et sept (7) rencontres ont été tenues durant l'année.
38	Élaborer et publier le bilan annuel sur la mise en œuvre du PGMR.	La mesure vise à maintenir la réalisation et la diffusion d'un bilan annuel de gestion des matières résiduelles incluant un état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	Le bilan de la GMR 2025 a été déposé au Conseil de la MRC et a été adopté et publié.

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
39	Transmettre au MELCCFP un rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR.	Produire et transmettre obligatoirement un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR au MELCCFP avant le 30 juin de l'année.	MRC	2023-2029	Réalisée à 100 %	Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR est obligatoire dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
40	Réviser le PGMR de la MRC de Pierre-De Saurel tous les sept ans.	En vertu de la LQE, la MRC doit réviser son PGMR tous les sept ans.	MRC	2028-2030	Réalisée : 0 % (Non débutée)	Le processus de révision du PGMR débutera en 2028.


ANNEXES
RAPPORTS ANNUELS DE SUIVI DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PGMR



Nom du PGMR (MRC) :

Plan de gestion des matières résiduelles 2023 - 2030 de la MRC de Pierre-De Saurel

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	Omer Bambara	Fonction ou titre :	Coordonnateur GMR
Téléphone :	450 743 2703, poste 237	Adresse courriel :	obambara@mrcpierredesaurel.com
Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :			
<p style="text-align: center;">Omer Bambara </p> <p style="text-align: center;">Signature du répondant</p>		<p style="text-align: center;">15/06/2026</p> <p style="text-align: center;">Date</p>	

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :

- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.

- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions	Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? <small>(Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)</small>	1 Tri des résidus directement sur les chantiers, puis acheminement vers différentes filières	
	2 Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	
	3	
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1 Infrastructures de tri insuffisantes pour accueillir tous les résidus générés	Les entreprises n'ont pas actuellement accès à notre écocentre régional; seuls les citoyens résidant sur le territoire de la MRC ont accès à l'écocentre régional.
	2 Absence d'infrastructures de tri à distance raisonnable	
	3	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? <small>(Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)</small>	1 Nouvelles contraintes réglementaires	
	2 Guides ou outils techniques pour les entrepreneurs et les citoyens	
	3 Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? <small>(Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez préciser les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)</small>	1 Exigences de tri dans les contrats municipaux de construction, de rénovation et de démolition	Un projet privé d'acquisition d'un terrain est en cours pour la réception de matériaux CRD et d'agrégats sur le territoire de la MRC.
	2 Construction, gestion ou optimisation des écocentres	
	3 Obligations liées aux règlements de gestion des matières résiduelles (ex. : interdiction de résidus de CRD dans les bacs à ordures)	
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1 Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	
	2 Écocentres	
	3	
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1 Terrains vacants	
	2	
	3	

Renseignements supplémentaires

Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?